

Liaison entre la Voie Verte du canal de Garonne (V80 Canal des Deux Mers à vélo) et la Véloroute de la vallée du Lot (V86 La Vallée du Lot à vélo) à Aiguillon

Etude d'un itinéraire Feugarolles-canal- Port Sainte-Marie-Aiguillon (11km)

Note technique par J. Savary- AF3V- 23 Octobre 2016 - Version 2-

Voir cartes 1, 2, et 3.

=1 -Historique : l'AF3V demande une liaison directe Buzet-Damazan/St-Léger/Aiguillon avec passerelle sur la Garonne et mise en valeur du site du Confluent.

Depuis 2001 l'AF3V demande une liaison entre la Voie Verte du canal de Garonne (V80) et la Véloroute de la vallée du Lot (V86) par un itinéraire direct reliant le canal (deux sorties à Buzet et à Damazan) à Aiguillon en passant par le pont de St-Léger.

Voir cartes 1, 2 et 3 de l'étude de faisabilité (Octobre 2001).

Cela nécessite la construction d'une passerelle sur la Garonne à St-Léger, soit en encorbellement au pont de la RD8 (côté aval du pont), soit séparée du pont et en aval de ce pont. Cette passerelle a été étudiée par le Conseil Général et serait d'un coût élevé.

Lors de la rencontre entre l'AF3V et M. Patrick Cassany, vice-président du Conseil Départemental, en mars 2013, celui-ci a annoncé que cette liaison serait programmée seulement après l'achèvement de deux projets en cours (Villeneuve-sur-Lot-Aiguillon en Voie Verte, et Buzet-sur-Baise-Mézin en Voie Verte).

Cette liaison « directe » demeure, pour l'AF3V, un objectif, car elle est directe (et courte), et car elle se situe au cœur du « site du confluent » qu'elle mettrait en valeur en permettant un passage de la Véloroute au confluent lui-même.

=2- En 2016 l'AF3V propose un deuxième itinéraire, complémentaire, pour relier le canal (V80) à la vallée du Lot (V86) et à deux futures Véloroutes via Vianne et Nérac : Véloroute Buzet-Mézin (EV3), Véloroute Buzet-Nérac-Condom (V82).

Cette note présente un deuxième itinéraire reliant la V80 à la V86 en utilisant l'emprise de l'ancienne voie ferrée Feugarolles-Port-Ste-Marie.

Cet itinéraire, bien que moins « direct » et un peu plus long, est proposé car :

= il sera de grande qualité (en majorité en site propre) ;

= il permettra de relier Buzet et Damazan aux trois communes Feugarolles, Port-Ste-Marie et Aiguillon ;

= il créera une liaison directe entre la V80 (canal) et la V86 (vallée du Lot) et deux futures Véloroutes : la branche Buzet-Vianne-Mézin-Mont-de-Marsan (EV3), la Véloroute de la Baise Buzet-Nérac-Condom (V82).

Cet itinéraire comporte 4 parties :

Partie 1- Liaison Feugarolles-canal-Port Ste-Marie par une Voie Verte créée sur l'ancienne voie ferrée (longueur maximum 5km, minimum 3km)

L'emprise de la Voie ferrée est disponible de l'entrée de Port -Ste-Marie (RD813) à l'ancienne gare de Feugarolles (5km environ).

Au-delà de Feugarolles elle existe jusqu'à Vianne, Barbaste et Nérac,...

Une Voie Verte magnifique peut-être créée en passant par :

= a- ancienne gare de Feugarolles

= b- passage sous la D119

= c- passage sous l'autoroute A62

= d- passage sur le canal et la Véloroute V80 (rampe d'accès à créer)

= e- passage sur la D437

= f- viaduc sur la Garonne

= g- « Les Barons » chemin vicinal n°2 de Port-Ste-Marie permettant d'aller rejoindre (par cv n°2 et D12E) la D813 à Boussères

= h- D813 à la sortie de Port-Ste-Marie

Longueur a-h = 5km

Longueur a-g = 4km

Longueur d-g = 3km

A court terme il suffit de créer un tronçon de Voie Verte de 3km entre le canal et le chemin rural de Port-Ste-Marie (d-g) pour créer la liaison V80-Aiguillon (voir les points d et g sur la carte 1).

Partie 2- Chemin rural entre « Les Barons » Port-Ste-Marie (Voie Verte) et le carrefour D12E/D813 à Boussères (3km)

L'itinéraire peut suivre un chemin rural peu circulé dans la plaine, entre la Voie Verte (lieu-dit « Les Barons ») (rampe à créer) et le carrefour D12E-D813, face au passage sous la voie ferrée et au hameau Boussères(chemin vicinal Hte de Boussères).

La traversée de la D813 devra être sécurisée, par :

= solution 1- création d'un îlot central (pour les tourne-à-gauche) et traversée en deux temps des piétons et cyclistes (plus limitation de vitesse) ;

= solution 2 (préférable)- création d'un rond-point, pour ralentir les véhicules et faciliter la traversée des piétons et cyclistes dans un îlot central (traversée en deux temps).

Partie 3- Liaison Boussères à Aiguillon (passage souterrain sous la voie ferrée au pied Estibal) le long de la voie ferrée (2km)

Pour éviter la D813 circulée, dangereuse et bruyante, et pour éviter les chemins à forte pente dans les coteaux (pentes supérieures à 8%), on peut rouvrir un ancien chemin rural qui longe la voie ferrée et qui était emprunté par le GR69 : visible sur la carte IGN de l'année 2000 (voir carte 2).

Ce chemin commence au poste électrique au bord du chemin vicinal n°12 lieu-dit Bouchard.

Il faut aussi créer une Voie Verte de 350m le long de la voie ferrée, avec franchissement d'un ruisseau, pour relier Bouchard et Boussères où se fera la traversée de la voie ferrée et de la D813 (rachat de parcelle nécessaire).

A l'arrivée côté Aiguillon, l'itinéraire suivra un chemin en castine desservant le lotissement des « Gens du voyage sédentarisés » jusqu'au passage sous la voie ferrée.

Variante Partie 3 : création d'une piste cyclable le long de la D813 entre le futur rond-point du carrefour Boussères et St-Pastour-St-Côme.

Longueur : 1,5km.

C'est possible car à la hauteur du lotissement des « Gens du voyage sédentarisés » il existe un passage souterrain sous la voie ferrée permettant de rejoindre le chemin parallèle à la voie ferrée.

Cette variante a un coût élevé qui doit approcher le coût de l'itinéraire proposé, avec rachat d'une parcelle de 300m de long.

Mais longer la D813 n'est pas un itinéraire agréable et touristique, alors que le chemin du GR 69 offrirait un parcours agréable, ombragé, et moins bruyant.

Partie 4- Liaison passage souterrain sous la voie ferrée (St Pastour- St Côme)-Mairie d'Aiguillon (3,2km)

L'itinéraire proposé permet de passer en sécurité sous la D813, véritable rocade, par l'unique passage souterrain : toutes les autres traversées de rues en direction de Port-Ste-Marie se font « à niveau » et sont dangereuses : VC23 de Ventamil, VC22 de St-Côme, VC18 de Garon).

L'itinéraire commence au passage souterrain sous la voie ferrée (voir carte 3), suit le chemin parallèle à la voie ferrée, passe sous la RD813, et remonte dans Aiguillon par l'avenue du Maréchal Joffre et l'avenue du 11 Novembre 1918 (bandes cyclables).

Il franchit la rue Flandres Dunkerque 1940 à un carrefour à feu (bonne sécurité), et continue par l'avenue du 8 Mai 1945 (bandes cyclables), la rue B. Palissy et la rue Victor Hugo.

Mise en œuvre- Parties prioritaires-

La création de la Voie Verte sur l'ancienne voie ferrée implique de longues négociations avec RFF : la Com de Communes a intérêt à lancer rapidement les procédures (demande de déclassement ou nouveau contrat de transfert de gestion sans acquisition).

Voir fiche VVV n°11- Foncier et multi-usage de la Voie Verte.

Voir site vvv-sud : <http://www.vvv-sud.org/psp-avfconciervvreouverture.html>

Les parties 3 et 4 sont prioritaires, car, pour pouvoir ouvrir, signaler, un itinéraire provisoire qui partira du pont de la D12 sur le canal de Garonne, il faut rouvrir le sentier du GR69 parallèle à la voie ferrée, créer la Voie Verte de 350m et sécuriser le carrefour à Boussères,

Annexe- Coûts moyens des aménagements- Quelques indicateurs

Voie Verte sur ancienne voie ferrée : 100 000€/km

Piste cyclable le long RD : 100 000€/km ?

Chemin à rouvrir et revêtir : 50 000 €/km ?

Passerelle en encorbellement au pont métallique de Saint-Léger, longueur 270m: 2 millions €

Passerelle indépendante sur la Garonne de longueur 270m :
1,5 à 1,8 millions €

Source/Voie Verte : <http://www.vvv-sud.org/psp-coutvvavf.html>
Source/passerelles : <http://www.vvv-sud.org/psp-passerelles-velo-encorbellement.html> et: <http://www.vvv-sud.org/psp-passerelles-velo-separees.html>